

CLAUSE 4.

Ligne 5.—Après “force” insérez “ou qui sera en force au jour auquel cette Ordonnance
“aura force et effet.”

“13 et 14.—Retranchez “passation de cette Ordonnance” et insérez “et tel enrégistrement quand il sera ainsi fait dans le temps prescrit comme susdit, aura
“l’effet de conserver telles hypothèques, droits et réclamations hypothécaires
“privilégiées, suivant leur rang et priorité respectivement, de la même
“manière que si cette Ordonnance n’eût pas été passée.”

CLAUSE 6.

Ligne 12.—Remplissez le blanc avec le mot “cinq.”

CLAUSE 7.

Ligne 2.—Retranchez “District” et insérez “District Judiciaire, et dans le cas où il n’y
“auroit pas de tel Sherif, alors du Gardien du District Municipal.”

CLAUSE 8.

Ligne 4.—Après “Cour” insérez “du Banc du Roi pour aucun District de cette Province,
ou de la Cour.”

Ligne 11.—Après “District” insérez “Judiciaire.”

“12.—Après “nommé” insérez “ou au Greffier de la Paix de celui des Districts
“maintenant établis dans lequel tel Régistrateur doit tenir son Bureau.”

CLAUSE 15.

Ligne 9.—Remplissez le blanc avec le mot “quarante.”

CLAUSE 17.

Ligne 4.—Remplissez le blanc avec le mot “neuf.”

CLAUSE 18.

Ligne 4.—Remplissez le blanc avec le mot “dix.”

CLAUSE 21.

Ligne 2.—Après “le” insérez “jour auquel cette Ordonnance aura force et effet.”